

remain in force for as long as the Air Services Agreement concluded on January 6, 1984 between our two Governments is in force unless terminated by either Government upon one year's written notice to the other.

Accept, Sir, the assurances of my highest consideration.

JEAN-LUC PEPIN
Minister for External Relations

The Right Honourable John M. Compton,
Prime Minister of Saint Lucia.

Bridgetown, le 6 janvier 1984
Note N° 230

Bridgetown, le 6 janvier 1984
Note N° 230

Sir:

Monsieur,

Je tiens tout d'abord à vous remercier pour l'accueil que vous m'avez réservé lors de mon passage à Saint-Lucie en décembre 1983. Je suis heureux de constater que les relations entre nos deux pays continuent de se développer et de se renforcer. C'est pourquoi j'ai l'honneur de vous adresser ce jour-ci un message de bienvenue et de vous assurer de mon profond intérêt pour le développement de votre pays. Je suis convaincu que les efforts que vous faites pour promouvoir l'économie et le bien-être de votre population seront couronnés de succès. Je tiens également à vous rappeler que le Canada est prêt à continuer de soutenir vos efforts dans ce domaine. Enfin, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.